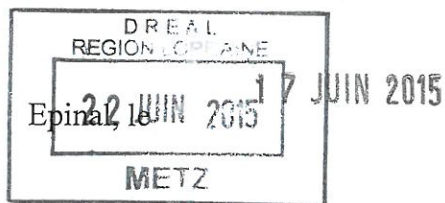


22 JUIN 2015  
993  
SCESDD

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

Service de l'Environnement et des Risques  
Bureau de la Prévention des Risques

Affaire suivie par : Catherine ROYER  
Fonction : Chargée de projet PPR  
Tél : 03 29 69 13 96  
Fax : 03 29 69 13 12  
Courriel : catherine.royer@vosges.gouv.fr  
ddt-ser@vosges.gouv.fr



Monsieur le Préfet des Vosges,

à

Madame la Directrice Régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du  
logement  
Service CESDD/pôle évaluation  
environnementale  
15, rue Claude Chappe – Metz Technopôle  
57071 – METZ Cedex

Objet : Evaluation environnementale

P.J. : Rapport relatif à l'évaluation environnementale du Plan de Prévention du risque inondation du Cône sur la commune de Fontenoy-le-Château.

Conformément à l'article R122-18 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint un rapport qui permettra à vos services de procéder à l'examen, au cas par cas, sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la prescription du plan de prévention du risque inondation du Cône sur la commune de Fontenoy-le-Château.

Le Préfet,



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUX





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DES VOSGES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT ET  
RISQUES

## RAPPORT

### Éléments nécessaires à l'évaluation environnementale pour la réalisation du Plan de Prévention du Risque inondation de la commune de Fontenoy-le-Château

article R122-18 du Code de l'Environnement

\* \* \*

#### *Avant propos*

*La prescription de la réalisation du Plan de Prévention du risque inondation du Cône et de ses affluents concerne le territoire de la commune de Fontenoy-le-Château.*

*Le PPRi est en conséquence prescrit en tant que document permettant d'avoir une vue cohérente de l'inondabilité du Cône à Fontenoy-le-Château.*

#### **I – Caractéristiques du PPR prescrit :**

##### **Les raisons de la prescription :**

Lors des dernières décennies, plusieurs fortes crues ont montré la vulnérabilité (dégâts matériels, dommages économiques) de la commune de Fontenoy-le-Château vis-à-vis de l'aléa inondation.

Entre 1983 et 2006, la commune de Fontenoy-le-Château a été reconnue 7 fois en état de catastrophes naturelles pour inondations et coulées de boue (en excluant l'arrêté de 1999 qui correspond à la tempête de 1999).

Les trois crues récentes de 2001, 2006 et 2011 ont été fortement débordantes. Les crues de mars 2006 et décembre 2011 ont été mesurées comme étant plus importantes que la crue de décembre 2001 mais la crue de 2001 de période de retour d'environ 20 ans est celle qui a fait le plus de dégâts.

Cette exposition a incité la Direction Départementale des Territoires à mieux connaître l'aléa et à le cartographier. L'élaboration d'un PPRI permettra à plus long terme de rationaliser également le développement urbain au regard de cette exposition.

### **Territoire concerné et périmètre du PPRI :**

Le territoire concerné est la commune de Fontenoy-le-Château.

Le périmètre du projet de PPRI figure dans la cartographie en annexe 1.

## **II – Caractéristiques principales de la zone touchée par le PPRI :**

### **Nature des risques :**

Le phénomène d'inondation concerné est principalement l'inondation par débordement du Cône, d'une partie de ses principaux affluents et de leur confluence.

### **Informations disponibles :**

Une étude hydraulique sur la commune de Fontenoy-le-Château dans le département des Vosges a été réalisée par le bureau d'étude SAFEGE en 2015.

### **Population et activités économiques susceptibles d'être impactées :**

Les données de ce chapitre seront connues après inventaire précis des enjeux envoyés pour enquête auprès de la commune. D'ores et déjà, un Institut Médico Educatif (I.M.E.) est impacté.

### **Enjeux environnementaux :**

- **Occupation et vocation actuelle des sols :**

Essentiellement rural et touristique.

- **Documents d'urbanisme :**

Le POS de la commune de Fontenoy-le-Château a été approuvé le 30 janvier 1989.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

### **Zonages environnementaux sur la commune : (voir annexe 1)**

- ZNIEFF
- Zone Protection Spéciale (Natura 2000)
- Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)
- Espace Naturel Sensible
- Zones potentiellement humides : selon l'étude "inventaire départemental des zones potentiellement humides des Vosges"
- Périmètre de protection de captages AEP
- Présence de faune déterminée
- Présence de flore déterminée
- Présence de flore indéterminée

### III -Impact du PPRI :

Le Plan de Prévention du Risque inondation du Côneyet de ses affluents aura un impact indirect, positif sur l'environnement et la santé. Ces objectifs sont les suivants :

- «interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement, et les limiter dans les autres zones inondables »,
- « préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval »,
- « sauvegarder l'équilibre des milieux dépendants des petites crues et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel des vallées concernées ».

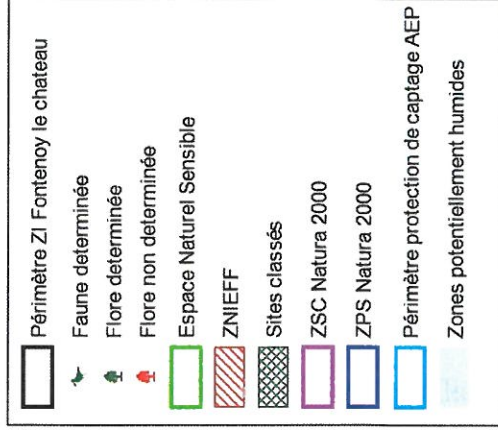
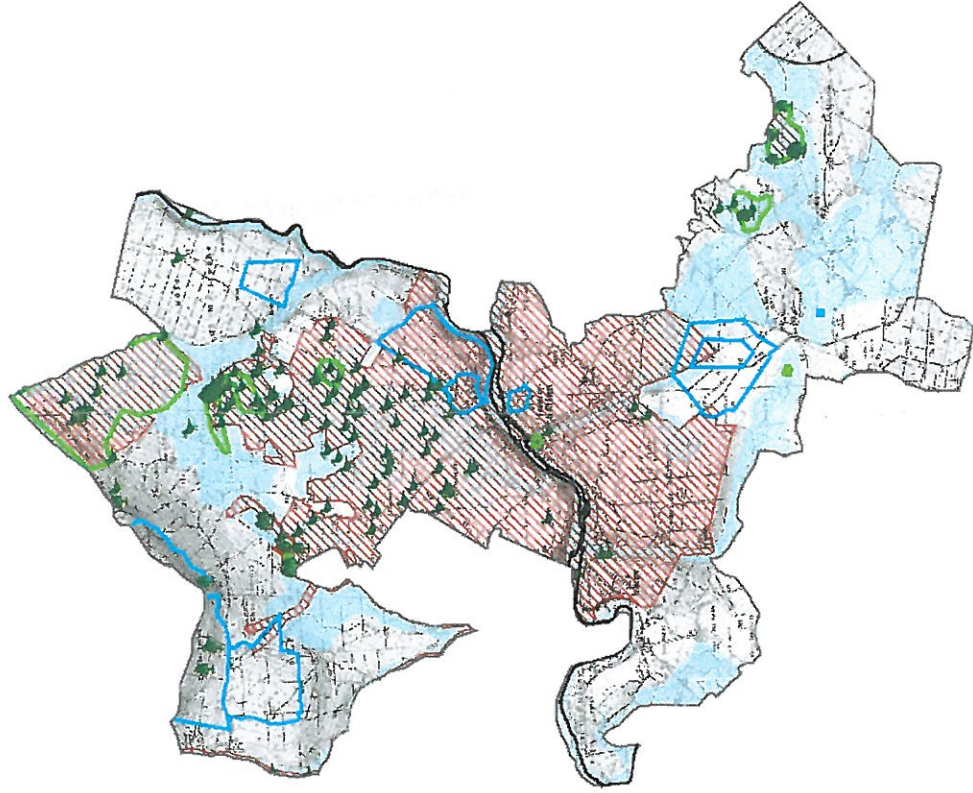
\* \* \*

Le Directeur Départemental Adjoint des Territoires

  
Didier FEBVRE

Annexe 1

**Zonages environnementaux - commune de Fontenoy-le-Château**



—1400 m—  
 Echelle = 1:50 000